

# Contrat de Location de Camping car

## Entre :

Garage de l'Entremont SA 1933 Sembrancher  
Route du Grand St Bernard 10  
Représenté par Jean-Marc Besson

## Et :

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse NPA lieu : \_\_\_\_\_  
Permis catégorie B / Depuis : \_\_\_\_\_  
Nombre de personnes à bord : \_\_\_\_\_  
Tél. privé / prof. / Portable : \_\_\_\_\_  
E-Mail : \_\_\_\_\_

Ci-après dénommée « LE CLIENT »

Les deux parties s'engagent à respecter les articles suivants durant la durée du contrat qui les lie :

Période de location : \_\_\_\_\_  
Destination prévue : \_\_\_\_\_  
Distance prévisible : \_\_\_\_\_  
Kilométrage au départ : \_\_\_\_\_  
Montant de la location : \_\_\_\_\_  
Montant de la caution : **CHF 1'000.- versée le :** \_\_\_\_\_  
Caution restituée le : \_\_\_\_\_ Signature locataire : \_\_\_\_\_ Signature loueur : \_\_\_\_\_  
**Montant de CHF. 500.- pour une réservation ferme versé le :** \_\_\_\_\_  
**Solde du montant de location soit CHF :** \_\_\_\_\_ **versé le :** \_\_\_\_\_

Signature : Garage de l'Entremont SA : \_\_\_\_\_

Modèle du Camping-car (sous réserve) art. 4 e :

**Fiat Challenger Genesis 195**

**Plaques : VS**

Châssis :

ZFA 250 000 024 323 22

Matricule :

186.285.130

### 1. Objets

- Le garage de l'Entremont SA fournit un service de location de camping-car, dénommé « LOCATION », et notamment des prestations d'entretien et de remise en état des véhicules.
- Les LOCATIONS sont à durée déterminée. La durée minimale de LOCATION est de 2 jours pour la basse saison et d'une semaine pour la haute saison. (voir page 3)
- L'ensemble de ces prestations est proposé à toute personne physique ou morale, souhaitant louer un camping-car pour une durée déterminée.
- Le garage de l'Entremont SA s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la qualité des services qu'il propose.

### 2. Conditions

- Le conducteur devra être âgé de 20 ans au moins et avoir un permis de conduire délivré depuis plus d'une année.
- Un acompte minimum **CHF. 500. --** est demandé pour une réservation ferme de la LOCATION.
- Une caution de CHF. 1'000.- est exigée, en espèce avant le départ.**

### 3. Prix des services, facturations, règlements

- Les prix des prestations proposées sont ceux mentionnés sur le site ; ils sont payables en francs suisses.
- Le solde de la LOCATION doit être honoré au plus tard le jour du départ.
- Les quittances d'acomptes devront être présentées lors du règlement du solde.

Le client : \_\_\_\_\_ Garage de l'Entremont SA \_\_\_\_\_

- d) Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera l'annulation de la réservation, sans autre avis.
- e) Le règlement pour la location par cartes de crédit est accepté. (EC et Postcard sans frais, Visa, Master, Maestro, etc...avec frais à la charge du client)
- f) Les frais supplémentaires (nettoyage, gaz, produit WC chimique, etc.) doivent être acquittés, au plus tard, le dernier jour de location.

#### 4. Utilisation du véhicule et des équipements

- a) Le matériel reste en prêt dans le camping-car et doit être restitué propre, et selon la liste annexée.
- b) Dans le montant de la location est comprise l'utilisation de tout l'équipement attenant au véhicule sans restriction aucune.
- c) La distance maximale incluse dans la location est précitée en début de contrat.
- d) Le garage de l'Entremont SA ne pourrait être tenu responsable du non-respect du nombre de personnes légales dans le véhicule. Cette responsabilité incombe au CLIENT.
- e) Le garage de l'Entremont SA se réserve le droit à d'éventuels changements de véhicule avant le départ, sans préavis. (Nbre de places idem)
- f) Le CLIENT demeure seul responsable des amendes, contraventions et procès-verbaux établis contre lui lors de la durée de la LOCATION.
- g) **Il est interdit de fumer à l'intérieur du camping-car** ; les dégâts éventuels, notamment de brûlures, seront facturés au CLIENT, au prix de neuf.
- h) Les éventuels dégâts, de toute nature, constatés à l'intérieur ou à l'extérieur du camping-car seront facturés au CLIENT, à la fin de la LOCATION.
- i) Les dégâts causés aux pneus ne pouvant être considérés comme usure normale, mais comme négligence, seront facturés au CLIENT, à la fin de la LOCATION.
- j) Le véhicule est livré avec le plein de diesel et devra être restitué avec le plein également.
- k) **Les animaux ne sont pas acceptés.**

#### 5. Durée, résiliation

- a) La durée du contrat est impérative. En cas de restitution anticipée du véhicule, aucun remboursement ne sera effectué.
- b) Aucune prolongation ne sera admise sans l'accord préalable du Garage de l'Entremont SA.
- c) En cas d'annulation du contrat, les retenues sur le prix de la LOCATION sont les suivantes :
  - 60 jours avant le départ, 50% de la LOCATION.
  - 30 jours avant le départ, 100% de la LOCATION.
- d) Le Garage de l'Entremont SA se réserve le droit d'annuler le contrat dans le cas d'accident ou de panne mettant le véhicule loué hors d'usage.

Dans ce seul cas, les émoluments versés seront intégralement restitués sans autre indemnité compensatoire.

#### 6. Restitution du véhicule

- a) Le véhicule devra être rendu selon condition précitée en début de contrat. Chaque heure de retard sera facturée au prix de **CHF 90.-**
- b) En cas de retard plus conséquent, il sera facturé au CLIENT Frs. 350.- / jour.
- c) Si les conséquences du retard de restitution engendrent l'annulation de la LOCATION suivante, le CLIENT devra s'acquitter de la LOCATION annulée.
- d) Le véhicule doit être rendu propre et en état, selon la liste d'état des lieux.
- e) Le véhicule peut être remis au retour des vacances sans être nettoyé, contre rémunération **CHF.200. – pour la carrosserie + CHF 240. – pour l'intérieur, si besoin à payer au retour du camping-car**
- f) Les WC chimiques et la vidange des eaux usées doivent être faits avant la restitution du véhicule ou contre rémunération de **CHF. 60.**

#### 7. Pannes et assurances

- a) Les réparations dues à une crevaison sont à la charge du CLIENT et doivent être signalées au retour de vacances
- b) En cas de panne, notamment les pannes du véhicule, les dysfonctionnements des accessoires, il ne pourra être réclamé d'indemnités compensatrices de remboursement, même partielles.
- c) Les dégâts dus à une malveillance seront facturés au CLIENT, notamment le manque d'huile dans le moteur, le manque d'eau dans le circuit de refroidissement, les dégâts de gel au circuit d'eau de la cellule ; en bref tout dégât de responsabilité prévisible par le CLIENT de la chose.
- d) Les effets personnels du CLIENT ne sont pas assurés par le garage de l'Entremont SA.
- e) En cas de panne, avertir immédiatement le garage de l'Entremont SA, puis contacter Fiat Challenger et ceci pour les véhicules neufs (document dans le véhicule).
- f) En cas d'accident, une franchise de **CHF. 1'000. –** sera perçue **par événement**. Ceci est également valable si CLIENT n'est pas fautif. La franchise sera remboursée intégralement au règlement du sinistre par la partie fautive.
- g) Pour chaque panne, le CLIENT doit impérativement avertir le garage de l'Entremont SA, pour convenir des démarches à entreprendre.
- h) Toute réparation effectuée par le CLIENT sans l'accord du garage de l'Entremont SA ne sera pas remboursée.
- i) En cas de réparation, avec l'accord du garage de l'Entremont SA, factures et quittances dûment détaillées seront exigées pour le remboursement.
- j) En cas de vol ou dégâts de force naturelle, le CLIENT doit impérativement procéder à une déclaration écrite auprès de la gendarmerie la plus proche.
- k) **Franchise sur casco complète CHF 1'000.- Franchise sur casco partielle CHF 300.-**

#### 8. Attribution de juridiction

Tout litige pour l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera soumis au droit Suisse.

## Tarifs de location : (TVA 8% incluse)

- Payable 15 jours avant le départ
- Dépôt de garantie CHF. 1'000.- en espèce à la prise du véhicule
- Départ les vendredis après-midi dès 14h00 Retour les vendredis matin avant 9h00
- (1 semaine = 6.5 jours)

### Basse saison

- 2 à 5 jours CHF 190.- / jour
- 1 semaine CHF 950.-
- 2 semaines CHF 1'800.-
- 3 semaines CHF 2'400.-
- 4 semaines. CHF 3'300.-

### Haute saison (24 juin au 20 Août)

- 3 à 5 jours CHF 220.- / jour
- 1 semaine CHF 1'250.-
- 2 semaines CHF 2'350.-
- 3 semaines CHF 3'400.-
- 4 semaines. CHF 4'300.-

### Compris dans la location :

- 2 triangles de panne
- 4 gilets de panne
- Vaisselle pour 4 pers
- Ramassoire (non abrasif)
- Pharmacie de voyage
- Tuyau d'eau ravitaillement
- Porte-vélos avec signalisation
- Porte-scooter
- Table et chaises de camping
- 1 produit chimique pour WC
- 1 paquet de 6 rouleaux papier WC
- 1 bouteille de gaz

### A prévoir :

#### A prévoir :

- Vos effets personnels
- Les linges de bain et cuisine
- Literie
- Torchon et produit de nettoyage non abrasif
- Une assurance vol pour vos effets personnels (voir assurance ménage)
- Nous vous recommandons de conclure une assurance frais d'annulation et rapatriement des personnes pour les cas de force majeure « Carnet Eti »